

*Le Président de la  
Collectivité territoriale de Guyane*

**Madame Guylaine BADE  
Porte-parole du Front pour le  
changement statutaire**

**Objet** : votre courrier relatif au projet Guyane

Madame la Porte-parole,

Par courrier en date du 25 juin 2020, vous m'interpelez sur le contenu du cahier des charges relatif à la mission de conseil et d'assistance juridique qui doit encadrer les travaux d'amendement du Projet Guyane au sein du groupe de travail ayant vocation à être constitué à cet effet, conformément à la motion adoptée lors du congrès des élus du 14 janvier 2020.

Vous regrettez certains termes employés (73, 74...) qui pourraient, selon vous être de nature à créer une confusion dans les objectifs à atteindre par l'assistance à maîtrise d'ouvrage retenue dans le cadre de ce marché.

L'évocation de ces deux articles ayant été faite au cours d'une simple recontextualisation de la prestation demandée (qui elle me semble, pour le coup, sans équivoque : « établir clairement les avantages et inconvénients des éléments du projet Guyane, en matière juridique financière et économique »), je ne crois pas que le risque de confusion que vous évoquez existe réellement. Pour rappel, l'AMO a vocation à encadrer juridiquement nos travaux quelles que soient les orientations vers lesquelles nous déciderons de tendre, et ce sans la moindre restriction ni enfermement dans un éventuel débat dogmatique qui ne concerne aucunement sa mission d'assistance juridique.

C'est ainsi qu'après un premier appel d'offres qui s'était effectivement avéré infructueux, j'ai l'honneur, par le présent courrier, de vous informer que nous avons retenu cette semaine un candidat. Cette équipe d'assistance, composé d'un groupement entre le cabinet Claisse et Associés et le cabinet Jurisguyane, permettra d'appuyer juridiquement les travaux que nous mènerons ensemble.

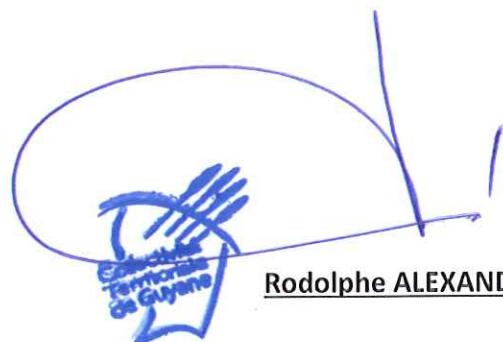
Je crois que si nous voulons arriver au plus vite à un résultat qui permette à la Guyane de s'inscrire dans un cadre qui favorise cette dynamique de développement à laquelle nous

aspirons tous, il nous faut nous faire un minimum confiance. Comprenez que si nous avons dû tout reprendre à zéro, réécrire ce cahier des charges avant de devoir à nouveau le republier, nous nous serions retrouvés à créer une usine à gaz qui aurait d'autant retardé le lancement de nos travaux et qui n'aurait rien présagé de bon pour la suite de notre collaboration.

Je suis persuadé que ce que la population attend, c'est que nous travaillions ensemble sur ce dossier avec célérité et efficacité. Malgré la crise sanitaire que connaît actuellement notre territoire et qui a, il est vrai, provoqué un certain nombre de difficultés qui ne nous ont pas permis d'avancer aussi vite que nous aurions souhaité, nous allons désormais pouvoir entrer dans le vif du sujet et entamer ce travail d'enrichissement et d'amendement du projet Guyane, dont la version finale a vocation à être examinée lors du prochain congrès des élus qui sera programmé sitôt que nous aurons abouti à un document à la fois consensuel et borné juridiquement (idéalement fin septembre ; au plus tard, j'espère, fin octobre).

Dans l'intervalle, l'assistance juridique va, dès ces tout prochains jours, commencer son travail de consultation des documents existants ainsi que de l'ensemble des acteurs concernés, de façon à préparer la réunion d'installation du groupe de travail qui aura lieu dans les meilleurs délais (d'ici 15 jours – 3 semaines, dans la mesure du possible).

Je reste à votre disposition pour toute précision utile et vous prie d'agréer, Madame le Porte-parole, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



**Rodolphe ALEXANDRE**